

## Séance du mardi 15 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi quinze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT, Vincent LANOE, Jérôme RENARD, Nicolas RICHARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Cécilia CERREDO, Yvette VALLÉE, Alexandra FONTAINE, M. Arnaud ROBILLARD, Mme Patricia DOUILLET.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Mme la Maire propose :

L'approbation des séances des conseils municipaux des 20 novembre et 18 décembre 2018.

Les comptes rendus sont acceptés à l'unanimité des membres présents (11).

Madame Le Maire propose deux rajouts : l'étude du contrat EDF pour la salle socioculturelle ainsi que la mise à disposition de l'éclairage public.

Les deux rajouts sont acceptés à l'unanimité des membres présents (11).

### 2019-1 Subventions : demande des associations de la commune

#### 7.5 Subventions

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer des subventions aux associations à portée communale, d'un même montant que l'an dernier, au titre de 2019.

**\* Propositions pour les associations n'ayant pas de conseillers municipaux au sein de leur bureau :**

Sporting Club Hamois	1 624 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>
Anciens Combattants et AFN	216 €	
Coopérative scolaire	330 €	Pour mémoire, classe transplantée 90 €/élève participant
Gymnastique Volontaire Hamoise	216 €	
Télé-proton	50 €	Pas de demande reçue ce jour
Société de chasse Saint Hubert	306 €	
Amicale laïque	499 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u> et 11 cartes de pêche fournies pour le loto (55€)
<b>Sous-total 1</b>	<b>3296 €</b>	<b>Pour mémoire : 3 300 € en 2018 (différence : diminution de la subvention en faveur de la coopérative)</b>

**\* Associations ayant un ou des conseillers municipaux au sein de leur bureau (sortie de la ou des personnes susceptibles d'être concernée(s) pour le vote) :**

Comité des fêtes:	0 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>
Génération mouvement Club des	250 €	<u>Tarif préférentiel location salle</u>

Bruyères		
Gaule Ribayenne	€	Pas de demande reçue pour l'instant
<b>Sous-total 2</b>	<b>250 €</b>	<b>Pour mémoire en 2018 : 216 € (différence : hausse subvention en faveur de Génération mouvement Club des Bruyères)</b>

Soit un total global de 3 546 € au titre de 2019 (hors subvention classe transplantée).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

\* **Approuve les propositions.**

\* **Renouvelle le principe des tarifs préférentiels : gratuité, tarif hiver à 70 € et tarif été à 30 € (délibération du 27 janvier 2015).**

\* **Autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de 2019 - article 6574.**

## 2019-2 Subventions : demande des associations hors commune

### 7.5 Subventions

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les demandes de subventions qui sont parvenues d'associations hors communes pour l'année 2019 :

- Groupe Ornithologique des Avaloirs
- Ligue contre le cancer
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Association française des sclérosés en plaques
- Union Départementales des Associations Familiales 53
- Prévention routière
- Secours catholique : son représentant Mr RENARD est venu en mairie
- Ligue de l'enseignement : lire et faire lire
- Maison Familiale Rurale : Pré-en-Pail : un hamois comme élève
- Association France Handicap
- La maison de l'Europe en Mayenne
- AFM-Téléthon
- Collège les Garettes : voyage en Allemagne

**Considérant qu'il s'agit d'associations ou organismes hors commune ;**

**Le Conseil Municipal rejete à l'unanimité, l'attribution de subventions aux organismes ci-dessus.**

## 2019-3 Demande de participation financière à un voyage scolaire pour un enfant de primaire - enseignement adapté

### 8.1 Affaires scolaires

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante d'un courrier de demande de

participation financière à un voyage scolaire pour un enfant hamois scolarisé en classe ULIS au groupe Henri SCHMITT à Villaines-La-Juhel.

Elle rappelle que jusqu'à présent toutes les demandes de participations financières à des activités pour les enfants hamois scolarisés hors R.P.I. ont été refusées mais qu'il s'agit ici d'un contexte particulier dans la mesure où l'enfant n'a pas le choix de l'établissement car il bénéficie d'une scolarité en enseignement adapté, non proposée au sein du R.P.I.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

**Approuve la proposition d'une participation à hauteur de 90 € comme pour les élèves qui fréquentent le RPI.**

**Madame le Maire est autorisée à verser la somme de 90 € directement à l'association P.E.P. de la Mayenne - article 6574.**

## 2019-4 Etat de la dette

### 7.3.6 Finances locales : emprunts : autres

Madame le Maire donne pour information l'état de la dette de la commune :

#### État de la dette au 1er janvier 2019

Organisme Prêteur	Échéance	Dette à l'origine	Taux fixes	Montant	Montant Intérêts	Montant capital	Durée années	Fin	Capital restant du
-------------------	----------	-------------------	------------	---------	------------------	-----------------	--------------	-----	--------------------

Prêt n°381 450396 003 03

<b>CREDIT MUTUEL</b>	10.01	80 000,00	4,35	2 973,61	216,83	2 756,78	8	2 020	19 938,66
<b>Salle d'exposition</b>	10.04	80 000,00	4,35	2 973,61	186,85	2 786,76	8	2 020	17 181,88
	10.07	80 000,00	4,35	2 973,61	156,55	2 817,06	8	2 020	14 395,12
	10.10	80 000,00	4,35	2 973,61	125,91	2 847,70	8	2 020	11 578,06
				<b>11 894,44</b>	<b>686,14</b>	<b>11 208,30</b>			

Prêt 10000121134

<b>CREDIT AGRICOLE</b>	10.01	70 000,00	2,59	2024,32	290,49	1 733,83	10	2 024	43 129,10
<b>Candélabres suite effacement des réseaux</b>	10.04	70 000,00	2,59	2024,32	279,26	1 745,06	10	2 024	41 384,04
	10.07	70 000,00	2,59	2024,32	267,96	1 756,36	10	2 024	39 627,68
	10.10	70 000,00	2,59	2024,32	256,59	1 767,73	10	2 024	37 859,95
				<b>8 097,28</b>	<b>1 094,30</b>	<b>7 002,98</b>			

<b>TOTAL</b>		<b>150 000,00</b>		<b>19 991,72</b>	<b>1 780,44</b>	<b>18 211,28</b>			<b>49 438,01</b>
--------------	--	-------------------	--	------------------	-----------------	------------------	--	--	------------------

Article 66111 Article 1641

Dette qui se détaille en deux prêts, le premier prend fin en 2020, auprès du crédit mutuel au taux de 4,35%. Le second prend fin en 2024, auprès du Crédit Agricole au taux de 2,59%.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

**Approuve l'état de la dette.**

## 2019-5 Contrat d'analyses microbiologiques : renouvellement annuel

### 1.4 autres types de contrats

Madame le Maire précise qu'un contrat pluriannuel avec le Laboratoire Départemental est en cours (contrat d'une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, renouvelable par

tacite reconduction et que les montants sont susceptibles d'évoluer) et informe donc des nouveaux tarifs proposés. Il est rappelé :

- qu'il n'existe pas d'obligation expresse de prévoir des analyses, toutefois, des procédures d'hygiène et de sécurité devant être mises en place, ce dispositif demeure un bon outil et permet une traçabilité.
- que les analyses d'eau sont réalisées régulièrement par le S.I.V.M le Horps.

Les propositions sont les suivantes (4 fois /an - 1 contrôle denrée et 3 lames de surface) :

Analyses des denrées : 271,54 € T.T.C. et contrôle des surfaces : 85,82 €.

Le coût de l'abonnement est en hausse en raison d'une augmentation des coûts des déplacements.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- **Retient la proposition du Laboratoire Départemental** pour l'analyse des denrées et contrôle des surfaces au tarif de 357,36 € T.T.C. (348,48 € en 2018)
- **Autorise Madame le Maire à ordonner le mandatement des sommes dues** - article 6156.

## 2019-6 Contrat d'électricité pour la salle socio-culturelle

### 1.4 autres types de contrats

Madame le Maire précise qu'un contrat pluriannuel avec Electricité de France est arrivé à échéance au 31 décembre 2018. Il est proposé de le renouveler pour les trois ans à venir.

Le contrat bénéficie d'une information d'alerte en cas de dépassement de puissance ou de consommation excessive ainsi que de bilans annuels sans surcoût.

#### 8.1 Prix de la fourniture d'électricité

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts ou contributions de toute nature, tel que supporté par EDF au titre du Contrat.

Abonnement €/mois HT : 28,33

ETE-HIVER-HC-HP	Prix Unitaire c€/kWh HT	Volume kWh
HCE	5,152	2 373
HCH	6,381	2 033
HPE	6,789	6 801
HPH	8,865	8 544

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- **Retient la proposition de renouvellement de trois ans du contrat d'électricité et autorise Madame le Maire à le signer.**
- **Autorise Madame le Maire à ordonner le mandatement des sommes dues** - article 60612.

## 2019-7 Transfert à Territoire d'Energie Mayenne d'immobilisations

### 5.7 Intercommunalité

Madame le Maire rappelle que la commune de LE HAM est adhérente à Territoire d'Energie Mayenne - Syndicat Intercommunal d'Energie.

Suite à des anomalies constatées sur le compte de gestion, il est demandé de régulariser par une mise à disposition de l'ensemble des immobilisations qui figurent à l'actif de la commune ; soit les éléments suivants :

- ECL01 : Tribune de foot, valeur de 7709,40 €
- RES01-1 : Croix du Houx, valeur de 3596,17 €
- RES01 : Réseau d'éclairage, valeur de 12406,14 €
- LANT01-21534 : Lanterne platine, valeur de 3664,54 €
- MAIS01-21534 : Boitier électrique rue du Mont, valeur de 927,20
- GROT01-21534 : Mise en valeur statue de la Grotte, valeur de 1166,10 €

Soit une valeur totale de 29 469,55 €.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité d'autoriser Mme Le Maire a signé un procès-verbal de mise à disposition des immobilisations relatives à l'éclairage public.**

## AFFAIRES DIVERSES

\*Pour la maison rue du pont d'Aisne : le diagnostic énergétique a été réalisé le lundi 14 janvier 2019. Par ailleurs, le prêt a été accordé à l'acquéreur.

\*La formation de Stéphanie QUENTIN (BAFA-stage théorique) s'est très bien passée.

\*Expositions : quatre expositions sont prévues sur 2019.

\*Une campagne de lutte contre les taupes vient d'être lancée par le FDGDON. Les hamois intéressés pour bénéficier de tarifs groupés peuvent s'inscrire en Mairie. La commune pourrait faire appel à cette prestation pour le stade.